

EU AT



**Les aspects militaires dans le domaine de la PESD**  
La sécurité intérieure passe par la sécurité extérieure.

Adresse:

Ministère fédéral de la Défense  
Roßauer Lände 1  
1090 Vienne  
Tél.: +43 1 5200-23052  
Fax: +43 1 5200-17257  
eu06.project@bmlv.gv.at

Responsabilités rédactionnelles:

Groupe de projet EU06









Imprimé par:

Imprimerie centrale de l'Armée, Vienne R 2005

Images:

Forces armées autrichiennes

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Préface</b> par le Ministre fédéral de la Défense	04
	<b>Mandat pour la Présidence autrichienne en matière de PESD</b>	06
	<b>La coordination civilo-militaire</b> La réforme du secteur de la sécurité et la réaction en cas de catastrophe	10
	<b>Les capacités militaires</b>	12
	<b>Les opérations militaires dans le domaine de la PESD</b>	14
	<b>La PESD et les pays des Balkans occidentaux</b>	15
	<b>Manifestations importantes</b>	16
	<b>L'équipe de la Présidence</b> Vienne - Bruxelles	17

**Préface**  
par le Ministre fédéral de la Défense



Günther Platter

## Préface

### par le Ministre fédéral de la Défense

Le premier Janvier 2006, l'Autriche prendra, pour la deuxième fois depuis son adhésion en 1995, le relais de la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Lors de sa première Présidence en 1998, la Politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) commençant juste à se dessiner, l'Autriche envoya déjà un exemple positif en organisant la première réunion informelle des Ministre de la Défense à Vienne. Alors qu'en 1998, les attentes envers la Présidence en matière de politique de sécurité et de défense ne furent que minimes, il importe, à l'heure actuelle, de faire avancer la PESD de façon active. La Présidence autrichienne mettra l'accent sur les opérations, la coordination civilo-militaire et le développement des capacités militaires.

Depuis ses débuts en 1999, la PESD s'est développée à une vitesse impressionnante. Aujourd'hui, elle est bien établie, ce qui se manifeste avant tout par le grand nombre d'opérations PESD déjà terminées et celles en cours ou en perspective. Une des tâches les plus importantes de la Présidence autrichienne consistera à poursuivre les opérations en cours, tout en restant préparée à de nouvelles missions. Dans un esprit d'étroite coordination civilo-militaire, les opérations se déroulant dans une même région, comme par exemple l'opération militaire ALTHEA et la Mission de Police de l'UE (MPUE) en Bosnie-Herzégovine, seront, pour la première fois, évaluées en même temps.

Or, la coordination entre le civil et le militaire s'impose non seulement au moment de l'évaluation, mais déjà bien avant, lors de la planification et l'exécution d'une opération. Alors que la Présidence britannique s'était concentrée sur la planification intégrale des opérations civilo-militaires, l'Autriche s'intéressera avant tout à de différents aspects de la coordination civilo-militaires lors de l'exécution des opérations. Dans ce contexte, il conviendra de scruter tous les niveaux concernés, y compris les théâtres d'opérations, tout en tenant compte de tous les scénarios d'une combinaison de divers instruments, comme par exemple en Bosnie-Herzégovine. En outre, le rôle de l'UE vis-à-vis des forces et moyens militaires déployés dans le cas d'une catastrophe devra faire l'objet d'une réflexion approfondie dont l'objectif sera de rendre l'action de l'Union en la matière plus prévisible.

Dans le domaine du développement des capacités militaires, les Etats membres seront invités à faire part de leurs engagements en vue de réaliser l'objectif global à l'horizon 2010. La tâche primordiale de la Présidence autrichienne consistera à recueillir et classer ces engagements. Une analyse qualitative des engagements de capacités des Etats membres permettra de recenser et d'examiner les progrès accomplis ainsi que d'éventuelles lacunes. Cependant, il faudrait d'abord s'entendre sur les méthodes d'analyse, et la Présidence autrichienne tâchera à développer celles-ci. En outre, la Présidence fera avancer un nombre d'autres travaux dans le domaine des capacités militaires, tels que la vision à long terme, les groupements tactiques et la dimension maritime de l'objectif global à l'horizon 2010. L'Agence européenne de défense sera, comme il convient, soutenue par la Présidence.

Alors que la Présidence autrichienne mettra l'accent sur les opérations, la coordination civilo-militaire et le développement des capacités militaires, elle ne s'intéressera pas moins à d'autres sujets importants tels que la dimension PESD de la lutte contre le terrorisme, le soutien à la paix et à la sécurité en Afrique, ou bien les relations entre l'Union européenne et d'autres organisations internationales.

La région des Balkans occidentaux constituera un sujet important et transversal de la Présidence autrichienne. Celle-ci tâchera à soutenir ces pays dans leurs efforts de s'approcher de l'Union européenne. Dans le domaine de la PESD, la Présidence autrichienne cherchera, entre autres, à leur faciliter l'accès à la culture européenne de sécurité et de défense. En même temps, les travaux dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité seront poursuivis.

Dans la conviction que la PESD apportera plus de sécurité à l'Autriche aussi bien qu'à l'Europe entière, le Ministère fédéral de la Défense et les forces armées autrichiennes sont prêts à relever les grands défis auxquels nous seront confrontés au cours des six mois à venir. Dans sa poursuite des objectifs militaires, en matière de PESD la Présidence autrichienne sera animée et guidée par la devise « la sécurité intérieure passe par la sécurité extérieure ».

## Mandat pour la Présidence autrichienne en matière de PESD



## Mandat pour la Présidence autrichienne en matière de PESD

Sur la base du présent rapport et compte tenu de la stratégie européenne de sécurité, la future présidence, assistée du Secrétaire général/Haut Représentant et en association avec la Commission, est invitée à poursuivre les travaux visant à développer la politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD), et notamment:

### **à poursuivre le développement fructueux d'activités au titre de la PESD et, en particulier:**

- à continuer de veiller à la gestion efficace de l'opération militaire de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea);
- à veiller à la mise en œuvre effective du nouveau mandat de la mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE);

Les deux missions seront réexaminées en tenant compte à la fois de la présence renforcée de l'UE en Bosnie-Herzégovine et de l'évolution attendue de la participation de la communauté internationale.

- à poursuivre la gestion efficace de la mission de police de l'UE en République démocratique du Congo (EUPOL KINSHASA);
- à poursuivre la gestion efficace de la mission de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo), à veiller à l'aboutissement du projet d'assistance technique relatif à l'amélioration du système de chaîne de paiement, et à formuler des recommandations sur l'avenir de la mission;
- à poursuivre la gestion efficace de l'action de soutien civilo-militaire de l'UE à la mission de l'Union africaine (AMIS II) dans la région soudanaise du Darfour, en coopération avec d'autres acteurs internationaux et en prenant en compte les décisions futures de l'UA concernant l'avenir de sa mission et celui de la participation de la communauté internationale;
- à poursuivre la gestion efficace de la mission de surveillance de l'UE à Aceh (MSA), à faire le point sur cette mission au début de 2006 et à formuler des recommandations pour la suite de ses activités, compte tenu notamment des activités menées sous la responsabilité de la Commission européenne;



## Mandat pour la Présidence autrichienne en matière de PESD

- à poursuivre la gestion efficace de la mission intégrée «État de droit» pour l'Iraq (EUJUST LEX), à faire le point sur cette mission et à formuler des recommandations concernant son suivi;
  - à veiller à la mise en œuvre effective de la nouvelle mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) et à faire le point sur cette mission compte tenu des autres activités de l'UE;
  - à veiller à la mise en œuvre effective de la nouvelle mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah), dans les territoires palestiniens, compte tenu des autres activités de l'UE;
  - à réaliser une étude d'exercice de l'UE portant sur une opération d'évacuation (EVAC 06);
  - à poursuivre la préparation de l'exercice de gestion de crise CME 06;
  - à assurer la mise en œuvre effective de toute autre opération décidée par le Conseil;
  - à prendre en compte et à intégrer les aspects relatifs aux droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des enfants, durant toutes les phases des opérations, en particulier au cours de la phase de planification;
  - à poursuivre la mise en œuvre des mesures figurant dans le document consacré à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre de la PESD et la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants dans les conflits armés;
  - à prendre en compte les conclusions du Conseil du 21 novembre sur la planification globale dans le cadre de la coordination civilo-militaire;
  - à assurer la mise en œuvre efficace du mandat de l'équipe consultative de l'UE chargée des questions de police (EU PAT) dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui fera le passage de relais entre EUPOL PROXIMA et un futur projet de l'UE concernant l'observation sur le terrain de la réforme de la police;
  - à réexaminer l'état d'avancement de la participation de l'UE à la réforme du système de justice pénale en Géorgie, dans le prolongement d'EUJUST Themis;
  - à poursuivre les activités d'assistance à la frontière en Géorgie ainsi qu'à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine;
  - à commencer le travail de préparation en vue d'un rôle éventuel de l'UE au Kosovo dans le cadre de la PESD;
  - à prendre en compte la dimension régionale de la lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux lorsque des activités sont menées dans ce domaine;
- à poursuivre les travaux visant à renforcer les capacités de la PESD, en particulier:**
- à faire avancer les travaux sur l'objectif global civil 2008, notamment pour remédier aux insuffisances constatées, sur les capacités de déploiement rapide, en particulier les équipes d'intervention civile et les éléments de police rapidement déployables, et sur le soutien à la mission;
  - à réfléchir aux moyens de contribuer au renforcement des capacités de planification et de soutien à la mission du Secrétariat du Conseil dans le cadre des opérations civiles menées au titre de la PESD;
  - à faire progresser les travaux sur l'amélioration des procédures d'acquisition rapide et efficace de matériel et de soutien logistique pour les opérations civiles de gestion des crises;
  - à contribuer aux travaux visant à garantir la disponibilité de fonds suffisants pour les opérations civiles menées dans le cadre de la PESD, via le budget de la PESC;
  - à travailler à l'élaboration du catalogue des forces et du catalogue des progrès sur la base de la feuille de route approuvée;
  - à poursuivre le processus d'élaboration d'un instrument de collecte d'informations et d'un outil d'analyse opérationnelle à l'usage de l'UE pour répondre à ses besoins spécifiques;
  - à faire progresser les travaux concernant l'initiative des groupements tactiques de l'UE (qui font partie des éléments de réaction rapide) sur la base de la feuille de route approuvée;
  - à faire progresser les travaux sur l'approche globale de la déployabilité;



## Mandat pour la Présidence autrichienne en matière de PESD

- à faire avancer l'étude sur la dimension maritime dans la PESD;
- à soutenir comme il convient la mise en place progressive de l'Agence européenne de défense;
- à poursuivre les travaux sur les mesures définies dans le cadre conceptuel relatif à la dimension PESD de la lutte contre le terrorisme et sur les recommandations du rapport concernant sa mise en œuvre, ainsi que la mise en œuvre des mesures pratiques pertinentes conformément au plan d'action de l'UE de lutte contre le terrorisme;
- à poursuivre la mise au point du document sur la politique spatiale européenne intitulé «La PESD et l'espace», sur la base de la feuille de route approuvée;
- à poursuivre la mise en œuvre du concept de formation de l'UE dans le domaine de la PESD, y compris en tirant pleinement parti de l'expérience du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), à continuer les travaux sur la formation dans le domaine de la gestion civile des crises, tout en prenant en compte les programmes et les initiatives de la Communauté;
- à poursuivre la mise en œuvre du programme européen pour la prévention des conflits violents et à préparer le rapport annuel de la présidence sur la prévention des conflits en vue de son adoption par le Conseil européen de juin 2006, en étroite coopération avec la Commission européenne;
- à se pencher sur le suivi à donner aux orientations initiales du SG/HR dans le cadre du renforcement de la PESD (suivi de la réunion de Hampton Court), dont le Conseil européen a pris note;

### **à poursuivre les travaux visant à améliorer la cohérence des efforts de l'UE et, en particulier:**

- à tirer pleinement profit du travail de la cellule civilo-militaire au sein de l'EMUE et à contribuer aux travaux sur la capacité de la cellule à mettre rapidement en place si nécessaire un centre d'opérations;
- à faire progresser les travaux sur l'amélioration de la coordination civilo-militaire, notamment dans la gestion des opérations de l'UE;
- à faire progresser les travaux sur l'amélioration de la capacité de l'UE, pour ce qui est des questions liées à la PESD, à répondre rapidement aux conséquences de catastrophes majeures;

- à faire progresser les travaux sur la mise en œuvre du concept de l'UE pour le soutien apporté dans le cadre de la PESD à la réforme du secteur de la sécurité dans certaines régions, à examiner comme il convient, dès que la Commission aura mis au point un concept communautaire pour la réforme du secteur de la sécurité couvrant les activités du premier pilier, la possibilité de regrouper ces deux volets dans le cadre d'un concept global de l'UE pour la réforme du secteur de la sécurité;

### **à maintenir l'engagement de l'UE de travailler avec les principaux partenaires, et, en particulier:**

- à faire progresser le dialogue entre l'UE et l'ONU sur la base de la déclaration conjointe sur la coopération entre les Nations unies et l'UE dans la gestion des crises et à étudier les possibilités d'arrangements de coopération concrets entre l'UE et l'ONU en matière de gestion des crises;
- à poursuivre le développement du partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN dans la gestion des crises;
- à maintenir un dialogue suivi avec l'OSCE et à évaluer la coopération entre l'UE et l'OSCE, à recenser les domaines propices à une coopération concrète en matière de gestion des crises;
- à poursuivre et à renforcer la coopération entre l'UE et l'UA ainsi que les organisations sous-régionales africaines, en continuant de mettre en œuvre le plan d'action relatif au soutien apporté dans le cadre de la PESD à la paix et à la sécurité en Afrique et en tenant compte du cadre plus large de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, à examiner quelles sont les possibilités d'appui aux capacités africaines de prévention et de gestion des conflits;
- à continuer de renforcer le dialogue et la coopération avec les pays tiers, notamment le Canada, la Russie et l'Ukraine, ainsi que les partenaires méditerranéens, dans le domaine de la PESD.

## La coordination civilo-militaire

La réforme du secteur de la sécurité et la réaction en cas de catastrophe



## La coordination civilo-militaire

### La réforme du secteur de la sécurité et la réaction en cas de catastrophe

De nombreuses mesures et initiatives exigent que l'action des acteurs civils et militaires soit coordonnée le mieux possible. Devant cette toile de fond, la Présidence autrichienne accordera beaucoup d'importance à la coordination civilo-militaire lors de la gestion des opérations, la réforme du secteur de la sécurité et la réaction en cas de catastrophe.

En été 2005, la gestion des opérations fût déjà identifiée, dans un non-papier présenté par le Royaume-Uni, l'Autriche et la Finlande, comme un élément central de la coordination civilo-militaire. A cet égard, la Présidence autrichienne cherchera à mettre à plat quelques questions qui ne doivent pas rester ouvertes si nous voulons continuer à améliorer la coordination pratique lors des opérations civilo-militaires. L'accent sera mis sur l'exécution des opérations sur le terrain. L'objectif sera d'adopter, à la fin de la Présidence autrichienne, un paquet de solutions aux questions centrales liées à l'exécution des opérations civilo-militaires.

Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la Présidence autrichienne se concentrera sur la mise en pratique et l'évaluation des bases conceptuelles existantes. Attachée aux principes d'une approche globale, la Présidence autrichienne mettra un accent sur la réforme du secteur de la sécurité dans les Balkans occidentaux. A ce sujet, un séminaire se tiendra, avec le soutien de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, à Vienne au mois de février. Le séminaire sera une occasion d'échanger des enseignements tirés et de discuter des mesures concrètes à prendre en vue de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité dans les pays des Balkans occidentaux.

Dans le domaine de la réaction en cas de catastrophe, la Présidence autrichienne visera à donner un rôle à l'Union européenne qui refléterait mieux ses capacités dans le domaine. En exerçant son mandat de façon active, l'Autriche cherchera à assurer qu'en cas de catastrophe, les moyens et capacités de la PESD soient déployés rapidement, de façon la plus coordonnée possible et en tenant compte des paramètres donnés. En même temps, elle visera à assurer la plus grande cohérence possible entre les activités des premier et deuxième piliers de l'UE.

## Les capacités militaires



## Les capacités militaires

Une des tâches les plus importantes de la Présidence autrichienne consistera à faire avancer, en s'appuyant sur la feuille de route, le processus de développement de capacités conformément à l'objectif global à l'horizon 2010 jusqu'au développement du catalogue des progrès accomplis. Au cours du premier semestre 2006, de nouvelles étapes devront être franchies : l'achèvement du processus de déclaration, le classement et l'analyse des engagements de capacités des Etats membres ainsi que le développement d'une approche pour le premier volet de l'analyse qualitative (« passer au crible »).

En outre, la Présidence fera avancer, toujours dans le cadre de l'objectif global à l'horizon 2010, une étude sur la dimension maritime ainsi qu'une étude sur l'élaboration d'un outil d'analyse opérationnelle et d'un instrument de collecte d'informations. En outre, elle fera progresser les travaux sur l'approche globale de la déployabilité. L'étude sur l'élaboration d'un outil d'analyse opérationnelle devra être terminée au cours du premier semestre 2006 en vue de procéder rapidement à son mise en œuvre. Basée sur les enseignements tirés de la mise au point du questionnaire relatif à l'objectif global et du processus de déclaration, l'étude sur l'élaboration d'un instrument de collecte d'informations devra au moins être entamée au cours de la Présidence autrichienne.

Les résultats des travaux concernant l'environnement militaire global dans l'avenir et qui ont été menés dans le cadre de l'élaboration d'une vision à long terme seront, au mois de mai, présentés au CMUE réuni au niveau des chefs des états-majors. Ces résultats constitueront un volet important de la première version de la vision à long terme qui devra être terminée jusqu'au mois de septembre 2006.

Dans le domaine de l'initiative des groupements tactiques de l'UE, la Présidence autrichienne poursuivra les efforts en vue d'atteindre une capacité opérationnelle totale conformément aux bases conceptuelles existantes. Au mois de janvier, la feuille de route des groupements tactiques sera mise à jour en étroite collaboration avec l'EMUE. La conférence de coordination des groupements tactiques aura lieu le 3 mai 2006.

L'Agence européenne de défense (AED) est un élément essentiel pour le développement des capacités militaires dans le cadre de l'UE. C'est pour cette raison que la

Présidence autrichienne soutiendra l'AED comme il convient et conformément au programme de travail 2006 approuvé. Dans ce contexte, la collaboration entre l'AED et le CMUE dans des domaines pertinents sera considérée comme particulièrement important.

## Les opérations militaires dans le domaine de la PESD

L'importance de la PESD se manifeste au premier chef par le grand nombre d'opérations en cours. Dans ce contexte, la Présidence du Conseil de l'UE joue avant tout un rôle dans les procédures en vue d'évaluer ou de terminer une opération en cours, de planifier ou de décider du lancement d'une nouvelle opération.

A présent, EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine, la plus grande opération PESD actuellement en cours, est la seule mission purement militaire. Tous les six mois, une évaluation de cette opération est effectuée. Cette fois-ci, au cours de la Présidence autrichienne, l'opération sera évaluée en même temps que le nouveau mandat de la mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE). En outre, il est prévu d'élaborer un rapport global portant sur l'ensemble des instruments de l'UE déployés en Bosnie-Herzégovine.

Dans de nombreuses missions civiles, les aspects militaires ne sont pas négligeables; il suffit d'évoquer dans ce contexte le soutien militaire lors des processus de planification ou bien les militaires assumant des fonctions civiles dans les théâtres. Il est absolument nécessaire que le CMUE soit pleinement associé à toute décision portant sur le déploiement d'un militaire dans une fonction civile.

A l'heure actuelle, aucune nouvelle opération militaire PESD n'est prévue. La Présidence autrichienne restera toutefois prête à parer à toute éventualité.



## La PESD et les pays des Balkans occidentaux



Le soutien global à la région des Balkans occidentaux, sera, comme l'a déclaré le Gouvernement fédéral autrichien, une des priorités de la Présidence du Conseil de l'UE au cours du premier semestre 2006. Dans ce contexte, le Ministère fédéral de la Défense élaborera, en étroite coordination avec le Ministère autrichien des affaires étrangères, des propositions visant à soutenir les efforts des pays des Balkans occidentaux en vue de s'approcher de l'UE, y compris de la PESD.

Ce seront avant tout les domaines de la formation et de l'information, les contacts et l'échange d'enseignements tirés qui feront l'objet d'initiatives à moyen et long terme. En matière de PESD, il s'agira de faire en sorte que ces pays disposent, en vue d'une collaboration effective, de toute information et de tout savoir-faire requis quant aux structures et institutions.

Sans réforme du secteur de la sécurité dans les pays de la région, d'autres processus de réforme n'avanceront que péniblement, au ralenti ou, au pire des cas, pas du tout. A la lumière des nouveaux concepts de réforme du secteur de la sécurité qui ont été élaborés par les premier et deuxième piliers, la Présidence autrichienne visera à faire avancer les activités des institutions de l'Union européenne en la matière. Dans ce contexte, des activités dans le domaine militaire devront être mises en place et soutenues. En même temps, il conviendra de faire en sorte que la coordination des programmes et initiatives gérés par différents acteurs de l'UE dans la région soit améliorée.

## Manifestations importantes

### Janvier:

- 19-20 Réunion des Directeurs généraux de la Défense, Vienne
- 30-31 Conseil Affaires générales et relations extérieures (CAGRE)

### Février:

- 13-14 Séminaire portant sur la réforme de secteur de la sécurité dans les pays des Balkans occidentaux, Vienne
- 27-28 CAGRE

### Mars:

- 6-7 Réunion informelle des Ministres de la Défense, Comité directeur de l'Agence européenne de défense, Innsbruck
- 20-21 CAGRE
- 23-24 Conseil européen

### Avril:

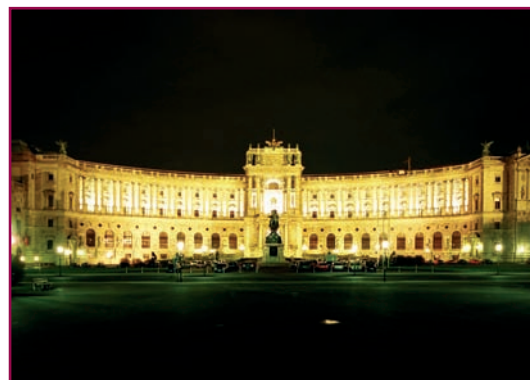
- 10-11 CAGRE
- 25 Réunion des Directeurs généraux de la Défense, Bruxelles

### Mai:

- 11 Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) au niveau des chefs des états-majors, Bruxelles
- 15-16 CAGRE avec Ministres de la Défense, Comité directeur de l'Agence européenne de défense

### Juin:

- 12-13 CAGRE
- 15-16 Conseil européen





## L'équipe de la Présidence Vienne



GAL WOSOLSOBE Wolfgang  
Directeur général de la Défense  
Chef du groupe de projet EU06  
+43/1/5200-23300  
milpol@bmlv.gv.at



GAL PUCHER Johann  
Contacts internationaux, Balkans  
+43/1/5200-23070  
eu06.lo.int@bmlv.gv.at



COL (BEMS) LATTACHER Hermann  
Chef adjoint du groupe de projet EU06  
+43/1/5200-23020  
eu06.project.nb@bmlv.gv.at



COL STADLHOFER Rupert  
Chef de la Section Planification / EU06  
+43/1/5200-23030  
eu06.plans@bmlv.gv.at



JELLOUSCHEK Thomas  
Chef de la Section Soutien / EU06  
+43/1/5200-23040  
eu06.support@bmlv.gv.at



## L'équipe de la Présidence Bruxelles



GDI JILKE Wolfgang  
Représentant militaire autrichien auprès de l'UE et  
l'OTAN, Chef de la Représentation militaire  
autrichienne à Bruxelles  
+32/2/707-2810; +32/2/2343-841  
mvb.milrep.au@bmlv.gv.at



GAL TRISCHAK Reinhard  
Chef adjoint et Chef de l'Etat-major de la Représenta-  
tion militaire autrichienne à Bruxelles  
+32/2/707-2813  
reinhard.trischak@bmlv.gv.at



LCL PAMMER Florian  
Assistant militaire  
+32/2/707-2812  
florian.pammer@bmlv.gv.at



COL (BEMS) HOHENWARTER Manfred  
Représentant militaire autrichien adjoint auprès de  
l'UE, Chef de la division UE à la représentation militaire  
autrichienne à Bruxelles  
+32/2/234-3852  
manfred.hohenwarter@bmlv.gv.at



COL (BEMS) JENSCHIK Klaus  
Chef adjoint de la division UE à la représentation mili-  
taire autrichienne à Bruxelles, capacités  
+32/2/234-3851  
klaus.jenschik@bmlv.gv.at



LCL PREINEDER Alois  
Exercices, formation, affaires civilo-militaires  
+32/2/234-3854  
alois.preineder@bmlv.gv.at



CBA WIESER Walter  
Opérations  
+32/2/234-3853  
walter.wieser@bmlv.gv.at

CBA STEINDL Klaus  
Soutien  
+32/2/234-3850  
klaus.steindl@bmlv.gv.at

REHRL Jochen  
Collège européen de sécurité et de  
défense  
+32/2/707-2082  
jochen.rehrl@bmlv.gv.at

PROKSCH Christoph  
ATHENA  
+32/2/707-2058  
christoph.proksch@bmlv.gv.at

TERPETSCHNIG Irene  
Interprète anglais/français/allemand  
+32/2/707-2082  
irene.terpetschnig@bmlv.gv.at

MAJ MÖSENER Josef  
Administration / division UE à la  
représentation militaire autrichienne  
à Bruxelles  
+32/2/234-3850  
eu.milrep.au@bmlv.gv.at

WIDMAR Michaela  
Administration / division UE à la  
représentation militaire autrichienne  
à Bruxelles  
+32/2/234-3840  
eu.milrep.au@bmlv.gv.at

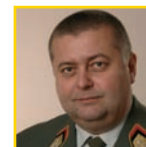


## L'équipe de la Présidence Bruxelles



COL (BEMS) TRUMMER Johann  
Représentant du directeur  
d'armement autrichien  
+32/2/707-2080  
mvp.nadrep@bmlv.gv.at

COL (BEMS) SCHRÖTTER Friedrich  
Président de la Task Force  
« Objectif global » (HTF)  
+32/2/234-5450  
friedrich.schroetter@bmlv.gv.at



LCL (BEMS) HOFBAUER Günter  
Président adjoint HTF  
+32/2/234-5451  
guenter.hofbauer@bmlv.gv.at



LCL MÜLLER Michael  
Planification HTF  
+32/2/234-5452  
michael.mueller@bmlv.gv.at



ADJ SCHUBERT-BERNHARD Jürgen  
Administration HTF  
+32/2/234-5453  
htf.at@bmlv.gv.at



